

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Tridi 13 Floréal, an V.

(Mardi 2 Mai 1797).

Dispositions militaires de la cour de Portugal. — Destruction des brigands qui infestoient la Romagne. — Mesures prises par les Anglais pour l'évacuation de Porto-Ferrajo. — Lettre du général Buonaparte sur la signature des préliminaires de la paix. — Débats de la haute cour de justice. — Reflexions sur la paix et les finances.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

PORTUGAL.

De Lisbonne, le 30 mars.

On fait ici toutes sortes de dispositions militaires, pour opposer une vigoureuse résistance, dans le cas que la guerre ait lieu. Il vient de sortir plusieurs ordonnances qui augmentent la solde des troupes, & sur-tout le corps d'os *Picadores* est privilégié. C'est M. le comte d'Ega qui dirige tous les préparatifs militaires, & dispose à son gré des fonds & des arsenaux, en se concertant seulement avec le duc-maréchal. Les Anglais qui sont ici se servent de tous les moyens pour empêcher toute sorte d'arrangement, soit avec la république française, soit avec la cour de Madrid.

ITALIE.

De Rome, le 8 avril.

L'éminentissime cardinal-vicaire, a envoyé par ordre suprême, un billet circulaire à toutes les sacristies de cette capitale pour leur intimier une troisième fois l'ordre de donner la note de l'argenterie qui y reste. Le cardinal d'York (prétendant d'Angleterre) a envoyé au mont de piété pour 50 mille écus de diamans, & à l'hôtel des monnoies 30 livres pesant d'or travaillé. Le saint-pere n'avoit consenti qu'avec beaucoup de répugnance à la vente des biens ecclésiastiques. On prétend que le nouveau secrétaire a fait envisager d'autres ressources avant d'en venir à cette extrémité, & que la vente a été suspendue. On dit aussi que l'émission des assignats de 50 & de 25 sols n'aura pas lieu encore, quelque ce nouveau papier monnoie soit déjà sous presse. On a proposé différentes mesures pour augmenter le numéraire, si elles sont insuffisantes on aura recours à la plus funeste de toute, & notre ruine sera consommée.

De Rimini, le 9 avril.

Les prétendus soldats de la vierge qui infestoient cette province, ont été dispersés & presque détruits. Ils ont

essayé de faire quelque résistance à Saint-Arcangelo, à Morciano & à Tavoletto où ils s'étoient retranchés. Ce dernier village a été réduit en cendres. Plusieurs de ces brigands fanatiques, y ont péri avec le curé qui étoit à leur tête, & qui avoit excité le soulèvement par ses prônes & ses proclamations incendiaires.

De Livourne, le 12 avril.

Un cutter anglais arrivé d'Angleterre à Porto-Ferrajo, dans l'espace de 26 jours, a porté, dit-on, au commandant de la garnison, l'ordre d'évacuer ce port. On ajoute que les anglais embarquent en diligence sur des bâtimens de transport, les troupes, les canons & les munitions qu'ils ont à Porto-Ferrajo. Tous les bâtimens qui arrivent à Livourne confirment cette nouvelle.

FRANCE.

ARMÉE D'ITALIE.

Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, au directoire exécutif.

Au quartier-général à Leoben, le 30 germinal, an 5.

Citoyens directeurs, je vous ai envoyé par l'adjudant-général Leclerc, plusieurs projets d'arrangemens qui avoient été envoyés à Vienne, & sur lesquels les plénipotentiaires attendoient des instructions.

M. de Vincent, aide-de-camp de l'empereur, est arrivé sur ces entrefaites; les plénipotentiaires sont revenus chez moi pour reprendre la négociation, & après deux jours nous sommes convenus & nous avons signé les préliminaires du traité de paix.

Tout ce qui a été déclaré département par les loix de la convention, reste à la république, & la république lombarde se trouve confirmée.

Je n'ai pas levé en Allemagne une seule contribution, & il n'y a pas une seule plainte contre nous.

Pour copie conforme, *Signé, BUONAPARTE.*

ARMÉE DE RHIN ET MOSELLE.

Moreau, général en chef, au directoire exécutif.

Au quartier-général de Strasbourg, le 7 floréal, an 5.

Citoyens directeurs, l'adjudant-général Sole vous porte

le traité conelu avec l'empereur ; sa conclusion rend inutiles toutes dispositions militaires.

Je ne vous ai rendu qu'un compte très-succinct du passage du Rhin, & de l'effet qu'il a produit sur l'ennemi : je laisse à l'adjudant-général Sole de vous en donner de plus détaillés ; il a été témoin de la terreur de l'ennemi, & connoît son opinion sur cette opération hardie. Je vous enverrai le rapport détaillé de tous les combats que nous avons livrés, & les noms des corps & des individus qui s'y sont distingués.

Salut & respect , Signé, MOREAU.

DÉPARTEMENT DE LOIR ET CHER.

De Vendôme, le 10 floréal.

L'accusateur national Bailly a achevé son discours dans la séance d'hier. Après avoir analysé toutes les pièces de la conspiration, il a prouvé la complicité de Babeuf, de Buonarrotti, Germain, Darthé, Didier, Massard, Fion, Moroy, Cazin, Goulet & Lamborhé. Il a discuté séparément l'affaire des ex-conventionnels, & a accusé Laignelot & Ricord d'avoir trempé dans la conspiration ; Amar, Vadier & Antonelle ne lui paroissent pas suffisamment inculpés. Après ce discours, Babeuf, qui dans tout le cours de cette procédure n'a paru avoir d'autre objet que de gagner du tems, a demandé quatre jours pour répondre au discours de l'accusateur national Philippe, un des prévenus, qui ne se trouve pas grièvement inculpé par le citoyen Bailly, & qui probablement soupire après la fin de cette procédure, a déclaré que Babeuf lui avoit confié que sa défense étoit toute prête. Malgré cette déclaration, la haute-cour n'a pas cru devoir refuser les quatre jours demandés.

De Paris, le 12 floréal.

L'ambassadeur de Portugal ayant refusé de signer les conditions de paix qui lui ont été offertes, a été obligé de quitter Paris. Il vient de repartir pour Lisbonne.

La nouvelle répandue que l'ambassadeur de Venise avoit reçu l'ordre de quitter Paris, n'est pas exacte.

(*Extrait du Rédacteur.*)

Voici les conditions des préliminaires de paix, telles qu'on les lit dans le *Republicain Français*.

L'indépendance de la république Lombarde sera reconnue par l'empereur.

La république française conservera la Belgique & le pays de Liège.

La république française aura pour limites, le Luxembourg & toutes les terres de l'Empire jusqu'à la Meuse.

L'empereur reconnoît l'indépendance de la république Batave. Il reçoit en dédommagement une partie de la Terre-ferme de Venise.

Venise reçoit en échange les légations de Bologne & Ferrare.

Il y aura un congrès à Berne pour le régleme des articles définitifs. Les deux puissances inviteront leurs alliés à s'y présenter pour traiter de la paix générale.

On rend Mantoue à l'empereur.

On s'est trompé hier, en annonçant la démission du général Hairy. Carreaux, ancien sergent aux gardes (&

non, comme on l'a dit, Carbeau), est bien employé dans la division de l'intérieur, mais en troisième, sous le général Hairy & Latoar-Foissac.

De la paix.

Avec quel étonnement l'Europe doit-elle contempler aujourd'hui les destinées de la république française ? Depuis le jour où elle a cessé d'être en proie à une anarchie sanglante ; depuis le jour où elle a joint le mot d'humanité à celui de liberté, rien n'a pu arrêter ses triomphes. Elle s'est alliée avec la Hollande au sein d'Amsterdam ; elle a neutralisé les forces de la Prusse ; elle a joint aux siennes celles de l'Espagne étonnée du nouveau lien politique qui les a rejoint à nous ; elle a fait la paix avec le roi de Sardaigne, près des murs de sa capitale épuisée ; elle a enlevé Naples à la coalition, qui avoit pour objet de défendre l'Italie ; elle a fait approcher ses armées de Rome qu'elle a respectée, tout en punissant sa résistance. Le cours le plus inouï de victoires a enfin porté les Français dans les provinces de l'Autriche, & c'est à vingt lieues de Vienne que vient de se signer la paix la plus glorieuse qu'ait faite encore aucun empire de l'Europe moderne.

La France ajoute à son territoire plus de provinces que Louis XIV n'en avoit réunies dans son regne semé de prodiges ; elle a soumis le cours entier de la Meuse, joint à ses forteresses Maëstricht & Luxembourg ; au midi, ses barrières s'étendent jusqu'au sommet des Alpes. A de si formidables remparts, elle en joint de plus redoutés encore, celui de tant de braves armées pour lesquelles nul exploit n'est impossible, & celui de généraux tels que Pichegru, Buonaparte, Moreau & tant d'autres dont la gloire brille encore à côté de ces noms illustres.

La France, accablée des maux intérieurs que lui a laissés le passage de la plus atroce tyrannie, & que la guerre a perpétués, a souvent mêlé des regrets à ces triomphes multipliés qui dévoreroient l'élite de ses guerriers, détournent encore loin d'elle l'ordre & l'industrie, & faisoient de l'Europe un vaste théâtre de meurtres & de ruines. Mais aujourd'hui que la paix s'offre à elle, elle s'entretiendra avec plus de plaisir & d'orgueil de ses victoires ; elle bénira ce que l'Europe admire.

Qu'il est doux, ce sentiment d'allégresse, que je vois éclater de toutes parts, & que les hommes les plus ennemis de l'ordre & de la paix se trouvent forcés de feindre ! Ah ! gardez-vous d'ordonner, de disposer avec de froids détails, la fête de la paix. Les Français sauront bien inventer cette fête. Tous y seront acteurs, tous viendront y sceller le pacte de la réconciliation, dont le crime seul sera écarté ; la fête sera dans l'intérieur des familles comme dans la place publique ; la fête se célébrera dans les lieux où la religion rend hommage au Dieu de l'Univers. Après avoir versé tant de larmes amères, nous connoîtrons enfin celles de l'attendrissement.

Je pourrai enfin approcher de toi, homme malheureux que la révolution a dépouillé ; toi à qui l'on a promis une restitution si longtemps attendue ; je ne craindrai plus de te tromper en t'apportant l'espérance. Elle n'est plus placée sur les dépouilles des peuples qui ne revenoient pas jusqu'à toi ; elle est placée sur l'ordre & la sagesse de ceux que ta confiance vient de nommer pour représenter la justice nationale.

C'est aujourd'hui que leurs travaux commencent, & qu'ils peuvent porter sur des bases certaines. Quelque

épuisées que soient nos ressources, on peut les connoître enfin, & calculer sur elles les dépenses nécessaires.

Nous revenons, après huit ans, à ce premier objet vers lequel toutes les espérances s'étoient portées, & certes, nous ne nous laisserons plus distraire par des révolutions nouvelles. La république est déjà consolidée par la paix; il faut que bientôt elle le soit par la justice, par la réforme de toutes ces loix qui créa parmi nous la tyrannie. Au moment où la paix fait cesser l'effusion du sang, il ne faut pas qu'il coule parmi nous, au nom *des mises hors la loi*, qui surpassent tout ce que la guerre a de plus féroce. Au moment où la paix fait cesser au dehors la dévastation des propriétés, il ne faut pas qu'elles soient violées parmi nous par des loix arbitraires. La justice, la justice sévère est le terme de toutes nos espérances. Si quelques insensés en nourrissoient d'autres, ils nous trouveroient aussi ardens à les combattre dans leurs fatales chimères, dans leurs viles intrigues, que nous l'avons été à combattre l'injustice & la tyrannie armée de tous ses glaives.

LACRETELLE le jeune.

FINANCES.

Nous avons annoncé dans la feuille d'hier l'analyse de l'excellent rapport, fait au conseil des anciens par Barbé-Marbois, sur la situation des finances de la république. On sait que la constitution fait un devoir au directoire de présenter annuellement ce travail aux deux conseils, & que les comptes détaillés de la dépense de chaque ministre doivent être rendus publics au commencement de chaque année. Cet état, avec beaucoup de documens qui en font partie, a été produit par le directoire & renvoyé par le conseil à une commission. Elle a commencé, le 28 ventôse, un rapport qui a duré trois séances, lesquelles heureusement ont été publiques; & nous sommes assurés que désormais cette connoissance de l'état des finances ne sera plus dérobée au public. Puissions-nous ainsi, d'année en année, voir ce rapport confié à des hommes sages, éclairés, & qui, semblables à ceux qui en ont été chargés celle-ci, ne soient animés d'aucune passion que de celle du bien public! On n'aperçoit en effet dans ce travail étendu ni le désir de censurer, ni celui de flatter le directoire ou les ministres. La même page offre souvent au même ordonnateur une occasion de regret pour le mal qu'il a laissé faire, & la satisfaction d'être dignement loué du bien qu'il a fait. Le corps législatif même est traité avec une franchise vraiment républicaine. « Ainsi, dit le rapporteur, quand le directoire vous donne pour la première fois ce grand exemple d'obéissance à la loi; quand, s'offrant au jugement du peuple français, il semble lui dire: *c'est ainsi que nous avons disposé des ressources publiques, prononcez*; n'avons-nous pas aussi, représentans du peuple, n'avons-nous pas nous-mêmes un grand devoir à remplir? devoir d'autant plus rigoureux que c'est à nous seuls à le définir; d'autant plus sévère que c'est à nous que s'arrête cette gradation d'autorité qui compose le gouvernement, & qu'il n'existe rien au-dessus de nous; rien, si ce n'est le sentiment des biens & des maux présens, la gratitude ou les malédictions de nos concitoyens, & l'inévitable jugement de la postérité? La compte du directoire est en quelque sorte le nôtre; & si vous le jugez sans de vains ménagemens, cette sévérité sera d'autant plus recommandable que c'est, à plusieurs égards, contre vous-mêmes que vous l'exercerez ».

La première pièce examinée par la commission est un rapport du ministre des finances sur la situation de celles de la république. C'est une pièce de bureau, trop négligée & trop peu proportionnée à l'importance du sujet. Nous y voyons que le ministre a fait argent de tout; & que les diamans de la république ayant été vendus ou engagés, il ne lui en reste plus que pour la petite somme de 1875 liv.

Le compte du ministre garde un silence extraordinaire sur les contributions perçues en pays ennemi, quoiqu'on sache positivement qu'elles n'ont pas monté à moins de deux cents quarante millions, espèces métalliques.

Les états relatifs aux contributions publiques sont de simples aperçus, que le rapporteur n'a pas même cru devoir annexer à son rapport.

Les comptes des sept ministres sont examinés successivement; & il est impossible de lire ce travail très-soigné, sans se convaincre que jamais nos finances n'ont été plus mal administrées qu'en l'an IV, à l'exception cependant du regne de la convention, regne à jamais désastreux, où tous les abus comme tous les crimes ont été portés à leur dernier terme. La plupart des ministres ont réclamé contre ce rapport; Barbé-Marbois en conçoit le plus heureux augure. Les ministres désormais soigneront davantage leur travail. *Erubuit; salva res est.*

Le compte du ministre de la justice est le premier. Les dépenses n'ont pas été excessives; mais les fonctionnaires ont été fort mal payés, à l'exception du ministre lui-même & de ses bureaux.

Le compte du ministre de l'intérieur vient ensuite. « Ce compte embrasse presque tout ce qui intéresse l'ordre public. Si l'on considère & les circonstances & les valeurs reçues & dépensées, il étoit difficile de mettre plus d'ordre de méthode & de clarté; mérite d'autant plus grand, que le sujet étoit plus compliqué, & qu'il a fallu, pour ainsi dire, créer ce que désormais on n'aura plus qu'à perfectionner ». Viennent ensuite des détails déplorables sur les hôpitaux, & sur-tout sur l'effrayante multitude des enfans trouvés qui périssent faute des alimens propres à suppléer au lait maternel. « Bientôt, dit le rapporteur, les cimetières destinés à les recevoir ne suffiront pas au nombre de ceux qu'on y porte: 1580 nourrices du seul hôpital des Enfans-Trouvés de Metz attendent leurs salaires depuis quatorze mois. Presque tous les enfans portés aux hôpitaux sont autant de victimes immolées ».

Nous ne pouvons qu'indiquer quelques articles; mais nous ne passerons pas au compte suivant, sans observer que le rapporteur relève sans aigreur la petite omission d'une somme de 52 millions mandats donnés au directoire pour dépenses secrètes, & dont il n'est fait mention dans aucun de ses comptes.

(La fin dans une feuille prochaine).

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen LAMARQUE.

Suite de la séance du 11 floréal.

L'administration centrale du département du Bas-Rhin expose que depuis un an & plus, les défenseurs de la patrie, que des blessures ont mis hors d'état de servir la république & de gagner leur subsistance par le travail,

n'ont reçu aucun secours, quoique différentes loix leur accordent une subsistance de trente sols par jour, en attendant leur brevet de pension; que leur misere est à son comble, & que l'on ne peut suspendre plus longtemps la distribution des secours qui leur sont dûs, sans les faire périr de faim, malgré leurs droits à la reconnaissance de la nation, pour laquelle ils ont si courageusement versé leur sang: elle demande que le corps législatif ordonne qu'il soit fourni à ces militaires un secours en numéraire à l'instar des anciens invalides.

Herman observe que le conseil avoit à la vérité pris depuis peu une résolution qui satisfait à la demande des pensionnaires, en réduisant en numéraire les secours accordés précédemment en papier-monnaie aux militaires dont il s'agit, & que cette résolution sera sans doute approuvée par le conseil des anciens; mais qu'il ne suffisoit pas de rendre des loix, qu'il falloit aussi s'assurer de leur exécution: que dans l'état des fonds accordés précédemment au ministre de la guerre, étoient compris les secours dûs auxdits militaires, & que cette dette sacrée auroit dû être acquittée sans retard. Il propose de faire un message au directoire exécutif, pour lui demander de quelle manière ont été exécutées les loix relatives aux secours accordés aux défenseurs de la patrie, infirmes & blessés, hors d'état de servir la république & de gagner leur subsistance par le travail.

L'ordre du jour est d'abord adopté sur cette proposition.

Dumolard. — Il est étonnant que le conseil mette autant d'insouciance dans cette affaire; comment se fait il que de braves militaires qui ont versé leur sang pour la patrie, manquent de tout, tandis que le ministre de la guerre a reçu des fonds pour venir à leur secours? Il est temps de mettre fin à ces dilapidations; car tandis que le soldat souffre, le fournisseur fait très-bien ses affaires. L'appaise l'envoi du message. — Adopté.

Delarue, organe d'une commission spéciale, fait un rapport & présente un projet de résolution sur les contributions personnelles; il est adopté.

Canus à la suite d'un rapport, fait adopter le projet de résolution suivant:

Art. 1. Les commissaires de la trésorerie nationale feront acquitter, sans délai, dans les départemens de la ci-devant Belgique, les pensions accordées aux religieux & religieuses supprimés avant la réunion de ladite province à la république. Les paiemens s'effectueront en conformité des loix précédemment rendues.

Séance du 12 floréal.

Le franc fait arrêter qu'une commission sera nommée, pour présenter le mode de répartition qu'on adoptera pour le milliard promis aux défenseurs de la patrie.

Le conseil fixe à 440 mille francs les dépenses pour l'an 5^e, de la comptabilité générale.

On s'occupe de la suspension des ventes des domaines nationaux. Guyomard s'attache à prouver que les chevaliers de Malthe hors de France doivent être considérés comme émigrés.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 12 floréal.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la résolution du 13 germinal, relative aux dépenses des établissemens publics.

Delmas trouve que la résolution est vicieuse, en ce qu'elle fixe les appointemens de diverses especes d'emplois. Cela sort de la nature des fonctions législatives, dit-il; c'est s'immiscer dans l'administration, & nous ne le pouvons pas. Il falloit fixer la somme générale des dépenses de chaque ministère, & en laisser la répartition aux ministres, afin qu'ils pussent récompenser dignement ceux de leurs employés qui se seroient fait remarquer par leurs talens & leur zèle.

Laffon résume les motifs qui ont déterminé la commission à proposer le rejet de la résolution: c'est, 1^o, parce qu'en fixant le *minimum* du traitement de tous les employés à 3,000 liv., elle établit une mesure commune pour des parties de service extrêmement différentes; qu'elle donne autant à l'homme qui n'est occupé que d'un travail mécanique qu'à celui qui doit réunir beaucoup de talens & de lumières, pour remplir la partie importante du service dont il est chargé. 2^o. Que le *maximum* fixé à 6000 liv., est insuffisant pour le traitement de ceux qui remplissent les premières places de l'administration; que cette économie pourroit nuire à la célérité de l'expédition des affaires; & introduire la corruption, qu'il faut toujours avoir grand soin d'écartier.

Le conseil rejette la résolution.

Bourse du 12 floréal.

Amsterdam.....60 $\frac{1}{4}$, 61 $\frac{1}{4}$.	Lausanne.....2, 4.
Idem courant.....58 $\frac{3}{8}$.	Londres...25 l., 24 l. 15 s.
Hamb.....188, 186.	Inscript. 16 l. 12 s. $\frac{1}{2}$, 17 s. $\frac{1}{2}$, 15 s.
Madrid.....11 l. 10 s.	Bon $\frac{3}{4}$...16 l. 12 s. $\frac{1}{2}$, 15 s.
Madrid effect...131. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{1}{4}$...37 l. 10 s., 36 l. 10 s. p.
Cadix.....11 l. 8 s. 3 d.	Or fin.....101 l. 10 s.
Cadix effect.....13 l. 15 s.	Inscript.5 l. 5 s. 6 d.
Gènes.....92 $\frac{1}{4}$, 91 $\frac{1}{4}$.	Ling. d'arg...50 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.
Livourne.....101 $\frac{1}{2}$.	Piastre.....11 l. 8 s.
Bâle.....1 $\frac{3}{4}$, 3 $\frac{3}{4}$, 4.	Quadruple.....79 l. 10 s.
Lyon.....au pair.	Ducat d'Hel.....11 l. 8 s.
Marseille.....au pair.	Souverain....33 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.
Bordeaux.....au pair.	Guinée.....25 l. 2 s.

Esprit $\frac{5}{6}$, 450 l., 435. — Eau-de-vie 22 deg., 355 l., 335.
— Huile d'olive, 1 l. 8 s. — Café Martinique, 2 liv. 1 s.
— Café Saint-Domingue, 2 liv. — Sucre d'Hambourg, 2 l. 14 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 10 s. — Savon de Marseille, 20 s., 19. — Chandelle, 13 s. — Sel, 7 liv. le $\frac{9}{10}$.

Antiquités d'Herculannum, tome X & dernier de cet ouvrage. Prix 36 liv. in-4^e. & 24 liv. in-8^e. Les souscripteurs sont invités à le faire retirer avant le 1^{er} août prochain, époque où il ne sera plus vendu de volumes séparés de cet ouvrage. A Paris, chez David, graveur, rue Pierre-Sarrasin, n^o 14.

Mémoire sur les usages de l'Ellipse dans la Trigonométrie sphérique, par le citoyen Gondin, auteur d'un ouvrage estimé sur les courbes. Prix, 2 liv. & 2 liv. 5 sols franc de port. A Paris, chez Régeat & Bernard, libraires, quai des Augustins, n^o 37.